



Februar 1305 bis zum November 1306. In dieser Zeit hat auch wirklich Heinrich VII. sich für seinen Bruder Balduin bei Papst Klemens V. verwandt, und damals mußte also auch Peter von Aspelt für Balduin thätig gewesen sein.

(Fortf. folgt.)

---

## Histoire de la Seigneurie de Colpach.

Par N. LIEZ.

---

(Première suite.)

Il existe encore un document de 1309 qui, outre la liste des localités, donne une nomenclature assez complète des impositions payées aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. La plupart étaient acquittées en nature; l'argent était trop rare, pour que le domaine pût les faire payer en numéraire; les quantités ont été indiquées en chiffres romains.

Voici ce relevé pour Colpach<sup>1)</sup> :

*Collepach.* Valent la taille par an tournois 8 lb. de cens et de voerie, tournois 9 s.; la dime, soile 1 muy, 4 bichés, avoine 2 muys, et 4 chapons; de cens avoine 3 muys; li maires atout 2 eschevins, 3 pors et 4 chapons; et chascune maisons doit par an 3 gelines, si montent à 100 gelines; (Il y avait donc à Colpach en 1309 trente-trois maisons ou approximativement 132 habitants; en 1884 il y avait 186 habitants) de cens de preis, 8 gelines.

Somme: tornois 8 lb. 9 s. — soile 3 muys, 4 bichés; avoine 8 muys, pors 3, chapons 8, gelines 107 (d'après le détail des droits il y a 108 gelines).

La redevance de Colpach consistait donc en :

1<sup>o</sup> Huit livres tournois et 9 sols; la livre tournois peut être évaluée pour l'année 1309 à 26 fr.; de sorte que Colpach payait en argent 221 fr., équivalant au sextuple de la valeur moderne ou 1326 fr.

2<sup>o</sup> Soile, c'est-à-dire, seigle, 3 muys, 4 bichets.

20 maldres font 12 muys et  $\frac{1}{2}$  ou 200 bichets à 16 bichets par muy; 1 maldre fait donc 10 bichets comme aujourd'hui. Le bichet était en 1309 à peu près ce qu'il est aujourd'hui. Il y avait donc 5 maldres 2 bichets.

---

<sup>1)</sup> R. van Berveke, *Urbar der Graffschaft Luxemburg* (Leipzig 1883), S. 20.